

DÉCISION MUNICIPALE

2024-117

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION INTERIEURE DU MULTI ACCUEIL
« LA MAISON DES FRIPOUILLES » POUR AUGMENTER LA CAPACITE D'ACCUEIL A 30
BERCEAUX

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 2 septembre 2024 au BOAMP ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 7 novembre 2024 ;

décide

Article 1 : De signer les actes d'engagements au marché Travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » pour augmenter la capacité d'accueil à 30 berceaux :

Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre

La proposition de l'entreprise Clément a été retenue pour un montant de 44 900,58€ HT.

Lot n°2 : Isolation – Cloisons – Plafonds placo

La proposition de l'entreprise SPR a été retenue pour un montant de 51 269,00€ HT.

Lot n°3 : Menuiseries intérieures- Mobiliers

La proposition de l'entreprise Menuiserie Sainte Anne a été retenue pour un montant de 59 527,39€ HT.

Lot n°4 : Faux Plafond

La proposition de l'entreprise Multifaces a été retenue pour un montant de 9 818,50€ HT.

Lot n°5 : Chape – Carrelage – Faïence- Sol souple

La proposition de l'entreprise Taera Sols agencement a été retenue pour un montant de 46 812,03€ HT.

Lot n°6 : Peinture

La proposition de l'entreprise Volume et Couleurs a été retenue pour un montant de 17 343,28€ HT.

Lot n°7 : Plomberie – Chauffage - Ventilation

La proposition de l'entreprise Roquet a été retenue pour un montant de 83 072,77€ HT.

Lot n°8 : Electricité

La proposition de l'entreprise AM3I Plus a été retenue pour un montant de 65 669,27€ HT.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 18/11/2024

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 18/11/24 au 18/10/25

Transmise en Préfecture le : 18/11/2024